

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3249

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly

objet : Voie nouvelle Louis Vignon - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledersert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3249**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charly

objet : **Voie nouvelle Louis Vignon - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet d'ouvrir la procédure de concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet de création de la voie nouvelle Louis Vignon à Charly.

La future voie, accompagnée d'un parking pouvant au total accueillir une soixantaine de véhicules, permettra de relier la rue de l'église à la route de l'Etra et ainsi délester, aux heures de pointes, les voies actuelles très étroites en cœur de bourg de la Commune de Charly.

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 de l'opération Voie nouvelle Louis Vignon/montée de l'église à Charly.

Par délibération n° 2012-2891 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a approuvé les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération Voie nouvelle Louis Vignon et a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme correspondant aux études et acquisitions foncières.

Cette opération a pour objectif de :

- créer une voirie nouvelle entre les rues de l'église et de l'Etra afin de créer une liaison publique est/ouest pour :

. désengorger le haut de Charly en soulageant les circulations supportées par les rues Juffet et de l'église,

. optimiser la desserte de l'école Saint Charles et la propriété Melchior Philibert tout en limitant l'usage de la voiture sur la rue de l'église,

. renforcer, sur la rue de l'église, le réseau de cheminements piétons afin de mieux relier les 2 centres bourgs et accéder aux principaux équipements de la Commune,

. permettre, dans le futur, un développement urbain maîtrisé, respectueux des caractéristiques patrimoniales tout en répondant à l'objectif de renforcement des centres bourgs ;

- créer un parking pour répondre aux besoins de stationnement de l'école Saint Charles, la propriété Melchior Philibert et l'église.

Par sa nature et son montant, il est proposé que cette opération fasse l'objet d'une concertation préalable.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation se tiendra du 29 octobre au 3 décembre 2012,

- un dossier de concertation préalable sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture à la mairie de Charly et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon.

Ce dossier de concertation comprendra, notamment :

- le rappel des objectifs du projet,
- le rappel du contexte général de l'opération,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires, pendant toute la période de concertation.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à l'Hôtel de Communauté et en mairie de Charly.

Un avis sera, par ailleurs, publié dans au moins 2 journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de communauté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les objectifs poursuivis par la création de la voie nouvelle Louis Vignon à Charly,
- b) - les modalités d'ouverture à la concertation préalable dudit projet dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.